



BORDERLESS 2017

**OPTIMISER LES OPPORTUNITES COMMERCIALES: LE ROLE DE
LA FACILITATION DES ECHANGES**

10 au 12 mai 2017, Ouagadougou, Burkina Faso

**TARIF EXTERIEUR COMMUN (TEC) DE LA
CEDEAO : structure du TEC-Mécanisme de suivi de la
mise en œuvre-Mesures d'accompagnement et de
protection des secteurs de production de la zone CEDEAO**

Salifou TIEMTORE
Directeur des Douanes
COMMISSION DE LA CEDEAO



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

PLAN DE PRESENTATION

- ✓ Introduction
- ✓ Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO
- ✓ Objectifs clés
- ✓ Architecture du TEC
- ✓ Structure du TEC
- ✓ Exigences internationales et mesures d'accompagnement
- ✓ Situation de la mise en œuvre du TEC au 31 octobre 2016
- ✓ Evaluation de la mise en œuvre du TEC



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

PLAN DE PRESENTATION (2/2)

- ✓ Le TEC, instrument de mise en œuvre des politiques sectorielles
 - Le TEC et le secteur agricole
 - Le TEC et le secteur industriel
 - Le TEC et les secteurs sociaux
- ✓ Période transitoire de la mise en œuvre du TEC CEDEAO
- ✓ TEC CEDEAO et consolidation du marché régional
- ✓ Perspectives et opportunités qu'offre le TEC CEDEAO
 - Approfondissement de l'intégration régionale : coordination des politiques fiscales et commerciales
 - Instrument de négociation commerciale
- ✓ Conclusion



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

INTRODUCTION

- ✓ L'objectif de la CEDEAO est de promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union Economique de l'Afrique de l'Ouest (article 3 du Traité Révisé)
- ✓ A cet effet, la CEDEAO doit consécutivement renforcer la Zone de Libre-Echange, créer l'Union Douanière et participer à la construction du Marché Commun
- ✓ La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté en janvier 2006 le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO et approuvé l'établissement du Comité Conjoint CEDEAO / UEMOA de Gestion du TEC de la CEDEAO



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

INTRODUCTION (2/2)

- ✓ TEC CEDEAO officiellement entré en vigueur dans la Communauté le 1^{er} janvier 2015, conformément à la directive de la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Dakar le 25 octobre 2013, et après le lancement ultérieur de la mise en œuvre dans la Communauté par la Conférence lors de son 46^{ème} Sommet tenu à Abuja le 15 décembre 2014
- ✓ Occasion maintenant donnée de présenter le TEC comme facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

OBJECTIFS CLES DU TEC

- ✓ L'harmonisation des droits de douane et des taxes d'effet équivalent aux frontières des Etats membres de la CEDEAO a des objectifs positifs majeurs :
 - Approfondir l'intégration économique : Union douanière, plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE
 - Stimuler la capacité de production régionale et d'investissement
 - Consolider le marché régional
- ✓ Avec l'établissement et la mise en œuvre du TEC de la CEDEAO, notre région est au seuil d'une Union Douanière. Cette union douanière sera complète lorsque la région harmonisera les procédures douanières afin de mettre en place la libre pratique



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

ARCHITECTURE DU TEC

- ✓ Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté
- ✓ Un tableau des Droits et Taxes applicables aux produits importés et qui comprend :
 - le Droit de Douane (DD)
 - la Redevance Statistique (RS)
 - le Prélèvement Communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO)



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

ARCHITECTURE DU TEC (2/2)

- ✓ Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant peuvent générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers
- ✓ Le taux de la redevance statistique est fixé à 1% applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non
- ✓ La base de taxation pour l'application du Tarif Extérieur Commun est Ad Valorem



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

STRUCTURE DU TEC

Catégorie	Description	Taux	Lines tarifaires
0	Biens sociaux essentiels	0%	85
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5%	2 146
2	Produits intermédiaires	10%	1 373
3	Biens de consommation finale	20%	2 165
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35%	130



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

- Cette liste, relative au TEC SH 2017, compte **6129** lignes tarifaires et se synthétise comme suit :
- Catégorie 0 : 98 lignes tarifaires
- Catégorie 1 : 2264 lignes tarifaires
- Catégorie 2 : 1412 lignes tarifaires
- Catégorie 3 : 2224 lignes tarifaires
- Catégorie 4 : 131 lignes tarifaires.



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

EXIGENCES INTERNATIONALES

- ✓ Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT)



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

DISPOSITIF DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU TEC

La CEDEAO a organisé en janvier 2014 une réunion extraordinaire des Directeurs Généraux des Douanes de la CEDEAO. Cette réunion a pris les décisions suivantes:

- Mise en place dans Etat d'un Comité National de Gestion du TEC CEDEAO. Ce comité est composé des acteurs concernés par la question.
- Sensibilisation tout azimut des acteurs économiques, les parlementaires et la société civile sur le TEC
- Intensification des formations à l'attention des douaniers, des déclarants en douanes et des cadres du Ministère du Commerce;
- Accompagnement technique et financier des Etats dans la mise en œuvre,
- Organisation d'une réunion annuelle des Ministres des Finances pour rendre compte de l'état de mise en œuvre;
- Organisation d'au moins deux missions de la Commission de la CEDEAO dans les Etats pour assurer le suivi de la mise en œuvre



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU TEC AU 30 AVRIL 2017

- ✓ Treize (13) des quinze (15) Etats membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Togo) : application effective du TEC CEDEAO
- ✓ Un (1) Etat membre (Sierra Léone) : Des actions sont en cours pour assurer l'application du TEC en 2017
- ✓ Un (1) Etat membre (Cabo Verde) : Appui conséquent à apporter par la CEDEAO en 2017 pour permettre la migration vers le TEC CEDEAO
- ✓ A ce jour, la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le Ghana, le Sénégal, la Guinée, le Mali, la Gambie et le Burkina Faso appliquent des mesures complémentaires de protection



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU TEC

- ✓ Constats des évaluations réalisées en août 2015 et juin/juillet 2016 dans tous les Etats membres
 - Les sensibilisations et les formations sur le TEC n'ont pas été suffisantes. Beaucoup d'acteurs ont très peu de connaissance sur le TEC
 - Les faibles capacités de certaines administrations n'ont pas permises un démarrage du TEC
 - Pour les pays qui ont commencé la mise en œuvre du TEC, les recettes douanières sont en nette amélioration dissipant ainsi les appréhensions négatives du TEC sur les économies ouest-africaines
 - Le TEC CEDEAO est devenu un instrument pour les finances publiques des Etats membres et à instaurer une discipline dans la politique fiscale



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

Le TEC, INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES SECTORIELLES

- ✓ Le TEC et le secteur agricole
 - Poids du secteur agricole : 20-40% du PIB et forte contribution aux recettes d'exportations
 - Reflet des orientations de la politique agricole commune de la CEDEAO dans le TEC
 - Semences agricoles et d'élevage, biens d'équipements agricoles (tracteurs, agricoles et autres machines agricoles) classés dans le chapitre 87 du TEC importés dans la région au taux de 5%
 - Intrants agricoles (urée et superphosphates (chapitre 31)) taxés à 0% à l'import pour faciliter leur accès aux producteurs agricoles



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

Le TEC, INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES SECTORIELLES (2/5)

- ✓ Le TEC et le secteur agricole (2/2)
 - Pour rendre la production régionale compétitive
 - Produits transformés agricoles tels que les farines (blé, maïs, chapitre 11) taxés à 20%
 - Lait importé pour la vente en détail taxé à 20% pour encourager la production locale
 - Animaux vivants reproducteurs (chapitre 1) nécessaires au développement de l'élevage taxés à 5%.
 - Pour encourager la production de la viande dans la sous-région
 - Viande et abats comestibles importés (chapitre 2), certaines préparations alimentaires à base de viande (saucissons, jambons au chapitre 16) taxés à 35% pour la plupart



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

Le TEC, INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES SECTORIELLES (3/5)

- ✓ Le TEC et le secteur industriel
 - Le TEC est pro industriel
 - Elaboré en taxant les marchandises importées en fonction de leur degré d'ouvrison
 - Intrants importés nécessaires à la production de produits finis sur le marché régional classés à la catégorie 1 et taxés à 5%
 - Produits finis industriels importés concurrents des productions régionales, taxés à 20% pour l'essentiel
 - Productions intermédiaires taxées à 10%.
 - Certains produits industriels stratégiques tels que les textiles (WAX) fabriqués dans la région, protégés au taux de 35%



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

- Machines et appareillages, le matériel de transport (chapitre 84-89) nécessaires à la production taxés pour la plupart à 5% pour faciliter leurs importations par les opérateurs
- Viande et abats comestibles importés (chapitre 2), certaines préparations alimentaires à base de viande (saucissons, jambons au chapitre 16) taxés à 35% pour la plupart



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

Le TEC, INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES SECTORIELLES (4/5)

- ✓ Le TEC et le secteur industriel (2/2)
 - Machines et appareillages, le matériel de transport (chapitre 84-89) nécessaires à la production taxés pour la plupart à 5% pour faciliter leurs importations par les opérateurs
 - Pour les produits pharmaceutiques,
 - Travail en cours avec la collaboration de l'Organisation Ouest Africaine de Santé (OOAS) afin de déterminer la liste des médicaments qui sont fabriqués dans la région
 - Recensement réalisé dans les Etats membres de la CEDEAO en vue de l'élaboration de cette liste
 - Proposition d'une taxation optimale qui assurera la protection de l'industrie pharmaceutique régionale



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

Le TEC, INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES SECTORIELLES (5/5)

- ✓ Le TEC et les secteurs sociaux
 - Plupart des médicaments et vaccins (chapitre 30), gaz butane (chapitre 27), livres scolaires (chapitre 49), moustiquaires imprégnés (chapitre 67) et plaques solaires (chapitre 85) taxés à l'importation à 0% pour faciliter leur accès par les populations



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU TEC CEDEAO

- Règlement C/REG.2/06/13 du 21 juin 2013 relatif à la détermination de la valeur en douane des marchandises au sein de la CEDEAO
 - Vise à permettre l'application d'un système d'évaluation en douane uniforme dans toute la région, en tant que base des taux ad valorem prévus par le TEC



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU TEC CEDEAO (2/4)

- Règlement C/REG.3/06/13 du 21 juin 2013 définissant la procédure applicable aux intrants plus fortement taxés que les produits finis
 - Ce texte a pour objectif de s'assurer que les intrants utilisés pour la production de biens appartenant à la première bande tarifaire (0%) ne soient pas plus fortement taxés que les produits finis
- Règlement C/REG.4/06/13 du 21 juin 2013 relatifs aux mesures de sauvegarde
 - Mesures prévues ont pour objet de remédier à un préjudice ou une menace de préjudice à un secteur de production de la Communauté, résultant d'une augmentation massive et incontrôlée des importations



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU TEC CEDEAO (3/4)

- Règlement C/REG.5/06/13 du 21 juin 2013 relatif à l'imposition de droits compensateurs
 - Ce règlement vise à remédier à un préjudice ou une menace de préjudice occasionné à un secteur de production de la Communauté du fait de subventions dont auraient bénéficiées des produits importés
- Règlement C/REG.6/06/13 du 21 juin 2013 relatifs aux mesures antidumping
 - Pour remédier à tout préjudice ou menace de préjudice matériel à des secteurs de production de la Communauté, résultant d'importations faisant l'objet d'un dumping



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU TEC CEDEAO (4/4)

- Règlement C/REG.1/09/13 du 30 septembre 2013 sur les Mesures Complémentaires de Protection
 - Introduit une certaine flexibilité et vise à offrir une protection complémentaire aux industries communautaires dans la phase initiale d'application du TEC. Ces mesures sont destinées à aménager, pendant une période de cinq (5) ans, la transition vers le TEC CEDEAO uniforme



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

PÉRIODE TRANSITOIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU TEC CEDEAO

- ✓ Durant la période transitoire de cinq (5) ans, les Etats membres de la CEDEAO ne peuvent s'écarter du TEC que sur 3% des lignes tarifaires en appliquant une **Taxe d'Ajustement à l'Importation** dans les cas où le taux du TEC de la CEDEAO est inférieur/supérieur au droit appliqué dans l'Etat membre concerné avant le 1^{er} janvier 2015
- ✓ Dans les limites des 3% de lignes tarifaires susmentionnées, les membres de la CEDEAO peuvent imposer une **Taxe Complémentaire de Protection** en plus du tarif du TEC et toute Taxe d'Ajustement à l'Importation à un taux de tarif cumulé de 70% au maximum dans les conditions précises



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

TEC CEDEAO ET CONSOLIDATION DU MARCHÉ RÉGIONAL

- ✓ La CEDEAO est en train d'établir un marché commun ouest africain avec un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune. Plusieurs caractéristiques du Traité de la CEDEAO sont extrêmement importantes pour le développement de l'Afrique de l'Ouest. Ces caractéristiques comprennent :
 - Le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire grâce à la libéralisation des intrants et des machines agricoles, l'harmonisation des politiques de sécurité alimentaire et la protection des exportations agricoles sur le marché international



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

TEC CEDEAO ET CONSOLIDATION DU MARCHÉ RÉGIONAL (2/3)

- Un TEC avec une nomenclature commune pour que les procédures douanières soient transparentes, facilement suivies et pour qu'il y ait une réduction des délais aux frontières
- La libre circulation des marchandises conformément aux Articles 38 (Traitement tarifaire communautaire) et 40 (Frais fiscaux et Taxation interne). Ces articles qui abordent le commerce entre les pays de la CEDEAO ont besoin d'être mis en œuvre et observés pour que le Tarif Extérieur Commun, qui protège le marché régional de la concurrence extérieure, puisse bien fonctionner



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

TEC CEDEAO ET CONSOLIDATION DU MARCHÉ RÉGIONAL (3/3)

- ✓ Si ces caractéristiques d'une union douanière effective ne sont pas complètement mises en œuvre, l'Afrique de l'Ouest continuera à être assaillie par le détournement commercial, la contrebande et une perception inefficace des revenus fiscaux



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

DEFIS QUE POSE LA MISE EN ŒUVRE DU TEC

- ✓ **La question des renégociations des concessions tarifaires**
 - Entrée en vigueur du TEC obligeant les Etats Membres de la CEDEAO qui sont aussi membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), à l'exception du Liberia, à renégocier leurs concessions tarifaires à l'OMC du fait de la violation de leurs engagements car ayant fait des concessions tarifaires aux obligations de l'OMC dans le cadre du Système Commercial Multilatéral (SCM)



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

DEFIS QUE POSE LA MISE EN ŒUVRE DU TEC (2/5)

- ✓ **Le TEC et la mise en place par la CEDEAO de mécanisme régional et national pour la mise en œuvre des mesures de défense commerciale**
 - La CEDEAO devrait réfléchir à la mise en place de mécanisme pour s'occuper des demandes pour l'application de ces mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde et pour réaliser les enquêtes nécessaires y relatives en vue de permettre à la Commission de la CEDEAO de remplir ses tâches telles que prescrites par le législateur



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

DEFIS QUE POSE LA MISE EN ŒUVRE DU TEC (3/5)

- ✓ **Le TEC et l'entrée en vigueur de la prochaine révision du SH (SH 2017)**
 - Prochaine édition du Système Harmonisé de Désignation et de Codification des Marchandises (SH), examiné tous les cinq (5) ans pour garantir sa pertinence en matière de commerce international, entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017
 - Tous les Etats membres de la CEDEAO étant membres de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), astreints à l'obligation de la mettre en œuvre
 - La CEDEAO doit réviser le TEC pour le mettre en phase avec la version du Système Harmonisé en cours de mise en œuvre



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

DEFIS QUE POSE LA MISE EN ŒUVRE DU TEC (4/5)

- ✓ **Le TEC et l'harmonisation des exonérations des droits de douane**
 - Règlement C/REG.1/06/13 du 21 juin 2013 relatif au TEC ne précise pas si les exonérations appliquées par les Etats membres de la CEDEAO au titre des intrants et des biens d'équipement dans des secteurs agricoles et industriels spécifiques peuvent être maintenues et si elles ne sont permises que pendant la période transitoire de cinq (5) ans
 - La période transitoire devrait donc permettre de formuler des dispositions communautaires contraignantes en matière d'exonération des droits pour ce qui concerne l'harmonisation des procédures et des conditions matérielles de l'octroi de ces exonérations



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

DEFIS QUE POSE LA MISE EN ŒUVRE DU TEC (5/5)

- ✓ **Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre du TEC CEDEAO**
 - Outre les missions périodiques d'évaluation de la mise en application du TEC dans les Etats, il n'existe pas en tant que tel un mécanisme de suivi évaluation. Un travail supplémentaire est nécessaire pour mettre en place un tel instrument qui permettra un suivi effectif du TEC



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

PERSPECTIVES ET OPPORTUNITES QU'OFFRE LE TEC

- ✓ **Approfondissement de l'intégration régionale : coordination des politiques fiscales et commerciales**
 - En adoptant le TEC, la CEDEAO a effectué un pas de plus vers l'intégration économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
 - Politiques économique, commerciale et douanière désormais coordonnées au niveau régional
 - Accords de libre-échange entre un Etat membre de la CEDEAO et un pays tiers à la Communauté plus possibles
 - Recours des Etats à l'arbitrage régional avant d'initier toute réforme de politique nationale



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

PERSPECTIVES ET OPPORTUNITES QU'OFFRE LE TEC (2/5)

- Obligation des Etats à accélérer les reformes douanières notamment l'harmonisation et la simplification des procédures et opérations douanières afin de les conformer avec les standards internationaux (Convention de Kyoto Révisée, Accord sur la Facilitation des Echange, etc.)
- Accélération de l'adoption d'un code des douanes communautaire dont la mise en vigueur offrira une autre plateforme aux Etats de rapprocher au maximum les pratiques des administrations douanières tout en renforçant la coopération et le partenariat avec le secteur privé



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

PERSPECTIVES ET OPPORTUNITES QU'OFFRE LE TEC (3/5)

- **Mise en route de la libre pratique (free circulation) permettant d'atteindre l'union douanière complète est la prochaine grande étape qui découle de l'adoption du TEC**
 - Libre pratique : suppression des barrières douanières à l'intérieur de la communauté
 - Une marchandise dédouanée au niveau d'une frontière communautaire pourrait circuler à l'intérieur du territoire communautaire et traverser l'ensemble des Etats membres de la CEDEAO sans avoir recours à de nouvelles formalités douanières (cas de l'Union Européenne)



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

PERSPECTIVES ET OPPORTUNITES QU'OFFRE LE TEC (4/5)

- ✓ **Instrument de négociation commerciale**
 - L'adoption du TEC a offert la possibilité à la CEDEAO de conclure en tant que territoire douanier unique des accords commerciaux avec d'autres pays tiers
 - Le TEC consacre l'uniformisation des droits de douanes et des taxes à l'importation des quinze (15) Etats membres. La CEDEAO est devenue un territoire douanier unique avec une frontière communautaire ce qui permet à la communautaire de conclure des accords de libre-échange avec des parties tierces



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

PERSPECTIVES ET OPPORTUNITES QU'OFFRE LE TEC (5/5)

- ✓ **Instrument de négociation commerciale** (2/2)
 - Conclusion des Accords de Partenariat Economique entre la CEDEAO et l'Union européenne sur la base du TEC
 - Libéralisation commerciale projetée dans les APE effectuée à partir du TEC
 - Négociation prochaine des accords commerciaux avec la Chine et la Turquie sur la base du TEC



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

CONCLUSION

- ✓ La mise en œuvre du TEC par tous les Etats membres constitue une étape importante dans la consolidation du marché régional, la stimulation de la capacité de production régionale et de l'investissement, et l'approfondissement de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest
- ✓ Le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO a été adopté en 2006 comme un vecteur pour la réalisation d'une Union Douanière et la création d'un Marché Commun en Afrique de l'Ouest
- ✓ Il est un énorme potentiel pour la région en vue de la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

CONCLUSION (2/2)

- ✓ Le TEC est un catalyseur et donne une visibilité au processus d'intégration régionale. Sa mise en œuvre ouvre le chemin à la mise en place dans la sous-région de nouveaux instruments qui obligerait les Etats à renforcer la coopération et à mutualiser les intérêts des uns et des autres.
- ✓ Le TEC de la CEDEAO doit donc être connu et maîtrisé par le public en général et, en particulier, par les opérateurs économiques de la région de l'Afrique de l'Ouest



TEC CEDEAO : Facteur de développement endogène en Afrique de l'Ouest

**MERCI POUR
VOTRE AIMABLE
ATTENTION!**